

Formation Professionnelle « Récupérer et gérer les eaux pluviales à la parcelle »

Public visé : Architectes, Collaborateurs d'architecte, Maîtres d'œuvre, Constructeurs, Économistes, Bureaux d'études, Artisans, Entreprises du bâtiment, Bailleurs, Promoteurs, Collectivités.

Pré-requis : Aucun.

Objectifs :

- Comprendre les enjeux de la gestion des eaux pluviales
- Comprendre les enjeux de la récupération de l'eau de pluie
- Connaître les normes et les textes réglementaires
- Connaître les différentes solutions techniques

Programme :

1. Gestion des eaux pluviales à la parcelle

- Les enjeux de l'eau dans le monde
- Les grandes notions de gestion des eaux pluviales - récupération - rétention - abattement
- Comment aborder un dossier de gestion des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle
- Les solutions techniques existantes pour chacune des trois notions « récupération - rétention - abattement »
- Etudes de cas

2. Récupération et exploitation de l'eau de pluie

- Le contexte et les enjeux actuels de la récupération de l'eau de pluie
- Récupération vs rétention – les principales notions de la rétention d'eau
- Comment aborder un dossier de récupération de l'eau de pluie
- Les erreurs à éviter
- Les informations à recueillir
- Les différentes configurations d'une installation de récupération
- Etudes de cas, chiffrage et utilisation du logiciel de dimensionnement www.la-banquise.com

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, photos, vidéos.
- Etudes de cas.

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leur connaissance sous la forme d'un QCM en fin de formation.

Moyens techniques :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur

Formateur :

Cédric FONTAINE : dirigeant et fondateur chez FONTAINE Ingénierie. Formateur sur la valorisation et la gestion des eaux de pluie.

Informations pratiques :

Lieu* : En présentiel, au Centre de formation : TYeco² - Zone Artisanale de la Touche - 35890 BOURG DES COMPTES ou lieu selon programmation.

Durée : 14h (2 jours)

Tarifs : 700€ HT et 840€ TTC



« Ce label est décerné par la Branche Architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »



Cette formation est référencée dans le catalogue de formations FIF PL

** Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.*